



# Guide GPS

La gestion  
de mes salariés  
bénéficiaires d'HCR Santé

# Comment déclarer à GPS les embauches de personnel ?

3 possibilités sont offertes en fonction du nombre de salariés à affilier et de vos moyens techniques :


**1° Classique** : l'affiliation par bulletin papier

Téléchargez la **nouvelle version simplifiée** sur le site [www.hcrsante.fr](http://www.hcrsante.fr) (Rubrique Entreprises  
⇒ Infos pratiques ⇒ déclarer embauches et sorties)



**2° Instantanée et en ligne** : l'affiliation par le web [gpam.fr](http://gpam.fr)  
Téléchargez le guide d'affiliation en ligne sur le site [www.hcrsante.fr](http://www.hcrsante.fr)  
(Rubrique Entreprises ⇒ Infos pratiques ⇒ déclarer embauches et sorties)

**3° Dédicée aux salariés saisonniers** : l'affiliation par e-mail  
Pour simplifier vos démarches en début de saison, **vous pouvez déclarer vos nouveaux salariés par e-mail sans avoir à compléter un bulletin d'affiliation**. Un rib sera demandé en retour pour les salariés qui n'ont jamais été affiliés à HCR Santé.



Téléchargez la procédure correspondante & la trame de Fichier Excel sur le site [www.hcrsante.fr](http://www.hcrsante.fr) (Rubrique Entreprises ⇒ Infos pratiques ⇒ Déclarer les embauches et sorties)

# Comment déclarer à GPS les sorties de personnel ?

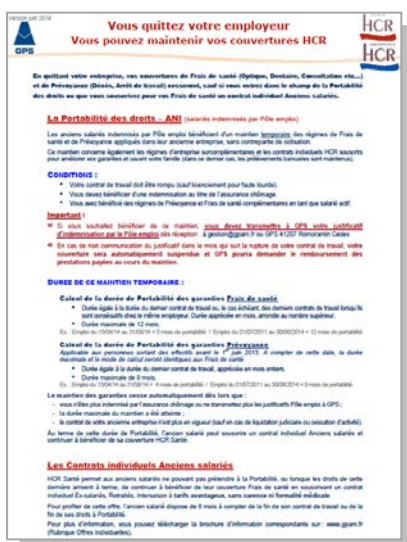
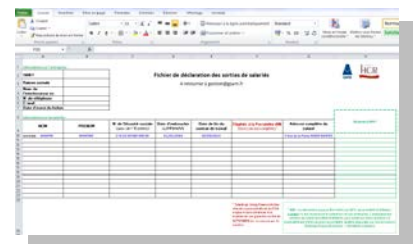
Il est impératif que l'entreprise déclare toutes les sorties de ses effectifs à GPS pour qu'il puisse :

- proposer une continuité de couverture par l'intermédiaire de la Portabilité (maintien temporaire, sans contrepartie de cotisation, pour les anciens salariés indemnisés par l'assurance chômage),
- si non éligible, proposer un contrat individuel anciens salariés sans carence et à tarif préférentiel,
- à défaut, mettre fin aux remboursements.



**Nouveauté** : En application de la nouvelle réglementation et afin de simplifier les tâches administratives des entreprises, **une simple déclaration de sortie par e-mail suffit pour mettre en place la Portabilité ou clôturer les droits des salariés** (plus de formulaire, plus de fiche de déclaration etc...).

Pour plus d'information, **téléchargez la procédure et le fichier Excel** sur le site [www.hcrsante.fr](http://www.hcrsante.fr) (Rubrique Entreprises ⇒ Infos pratiques ⇒ La déclaration de sortie du salarié par l'entreprise)



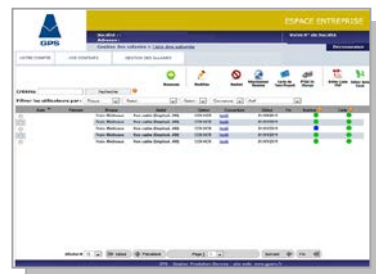
Vous pouvez également télécharger et distribuer à vos collaborateurs sur le départ une Fiche pratique afin qu'ils disposent d'une information complète sur :

- ⇒ la Portabilité des régimes HCR Santé et HCR Prévoyance,
- ⇒ les possibilités de contrats individuels anciens salariés.

# Les services de votre Espace Entreprise sur gpam.fr

Connectez-vous à votre Espace Entreprise et facilitez vos démarches.

- Radier ou modifier la couverture d'un salarié
- Consulter ou éditer la liste de vos salariés
- Télécharger une demande de carte de Tiers payant
- Suivre l'évolution de la connexion NOEMIE de vos salariés (télétransmission avec la Sécurité sociale)



# Les informations pratiques sur hcrsante.fr

Consultez les informations pratiques pour vous aider dans la gestion de votre contrat HCR Santé :



- Le régime Obligatoire et les contrats complémentaires
- Les procédures de gestion de votre contrat et de vos salariés
- Les services d'Action sociale et de Prévention

Les conseillers GPS à votre disposition :

**E-mail : [gestion@gpam.fr](mailto:gestion@gpam.fr)**

**Site internet : [www.gpam.fr](http://www.gpam.fr)**

**Fax : 02 54 95 90 96**

**Téléphone : 02 54 88 38 12**

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h30 à 18h du lundi au vendredi  
sans interruption

